

POUR LES NOUVEAUX TITULAIRES D'UN PERMIS DE CONDUIRE
OBTENU À PARTIR DU 1^{er} JANVIER 2019

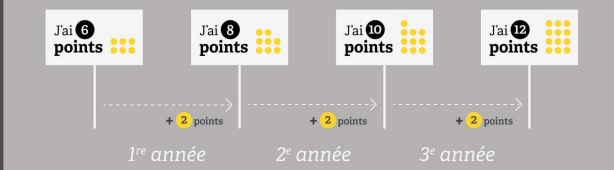
COMMENT RACCOURCIR LE DÉLAI POUR ACQUÉRIR SES 12 POINTS AVEC "UNE FORMATION POST PERMIS" ?



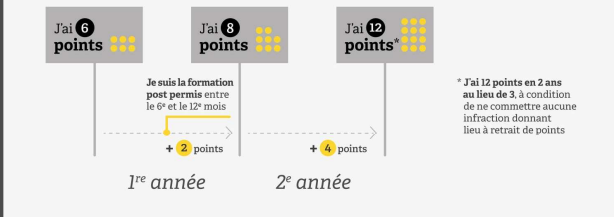
CAS N°1 :

J'ai eu le permis en conduite traditionnelle

SANS la formation post permis



AVEC la formation post permis



**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES**

POUR LES NOUVEAUX TITULAIRES D'UN PERMIS DE CONDUIRE
OBTENU À PARTIR DU 1^{er} JANVIER 2019

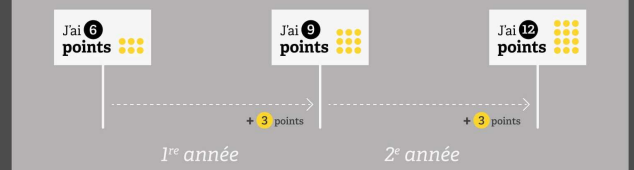
COMMENT RACCOURCIR LE DÉLAI POUR ACQUÉRIR SES 12 POINTS AVEC "UNE FORMATION POST PERMIS" ?



CAS N°2 :

J'ai eu le permis en conduite accompagnée

SANS la formation post permis



AVEC la formation post permis



**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES**



Bulletin d'inscription à nous retourner

NOM PRENOM :
 Adresse :
 CP : VILLE :
 Téléphone : @ :

- Je m'inscris à la session du .../.../.....
- Je joins la copie de mon permis de conduire
- Je joins le règlement de 140 €

DEROUET FORMATION S.A.R.L.

Z.A. Le Moulin St Martin - 1 Rue Lavoisier ~ VIHIERS ~ 49 310 LYS HAUT LAYON

☎ : 0805 035 065 ~ ✉ : vihiers.autoecole@derouetformation.fr

« Enregistré sous le numéro 52 49 02167 49 auprès du Préfet de la Région Pays de la Loire »

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

Agrément n° : E 02 049 0692 0 / F 05 049 0001 0 / R13 049 0004 0 - SIRET : 481 444 388 00013